



COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE DE L'ORNE

Association reconnue d'utilité publique
Agrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de l'Environnement
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français

Réunion du Comité Directeur du 2 Juin 2018

Ouverture de la réunion à 15 h

Présents : Christian Bailly, Jean-Paul Boisgontier, Michel Callu, Jacques Dugué, Arlette Jeanne, Arlette Le Provost, Alain Lhuissier, Philippe Vergne, Olivier Plumerand,

Invités : Michel Dimpault, Président du Comité Régional Normandie, Patrice Valette, salarié de la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault, Danièle Gouhier, Présidente de l'Association « Les Milles Pattes »

Excusés : Nicole Beaudour, Annette Pelloin

Secrétaire de séance : Arlette Le Provost (en l'absence de Nicole Beaudour)

Le Compte rendu du Comité Directeur du 17 février 2018 a été approuvé.

Préparation de la Randonnée Départementale du Dimanche 09/09/2018 à Vingt-Hanaps

Danièle Gouhier, Présidente de l'association Les Milles Pattes de Condé sur Sarthe, présente le projet de l'organisation de la randonnée pédestre départementale 2018 :

- 2 parcours sont prévus : 10,6 km le matin et 7,6 km l'après-midi
- Le programme complet de la journée sera présenté dans le bulletin Rand'Orne N°53
- Un balisage sera réalisé pour guider les participants.
- Des gobelets plastiques seront distribués par le CDRP/61 à tous les participants.
- Autres points abordés : communication, autorisations, personnalités invitées.

Débalisage du GRP du Pays d'Auge Ornaïs

Patrice Valette, salarié de la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault expose le problème. Tous les PR (balisage jaune) du Pays d'Auge Ornaïs pour les secteurs de Gacé, Vimoutiers et du Merlerault suivent approximativement le même tracé que le GRP (balisage rouge et jaune). Le GRP va donc être transformé en PR. Pour ce faire, le CDRP61 va débaliser les GRP en supprimant la partie rouge du balisage. Cas particulier des « mauvaises directions » : les équipes du CDRP informeront Philippe Vergne au plus vite. La CDC pourra ainsi compléter le balisage du PR (jaune).

Les formations et les aides à la formation (CRDP61, Comité Régional, FFR)

Michel Dimpault rappelle que toutes les informations relatives aux diverses formations (animateur de randonnée, baliseur d'itinéraire...) sont présentées sur le site national de la Fédération de randonnée <https://www.ffrandonnee.fr/>. Actuellement, la formation fait l'objet d'une nouvelle organisation. Le nouveau cursus entrera en application le 1^{er} janvier 2019.

Les aides financières à la formation sont réparties équitablement entre le Comité Régional, le Comité Départemental et le Club de l'adhérent à hauteur d'un tiers du prix facturé.

Michel Dimpault souligne que la Région soutient particulièrement les formations relatives aux nouvelles activités de randonnée : Rando-Santé, Longe-Côte Marche Aquatique Côtière, Marche Nordique.

Le point sur le site du CDRP61

Les membres du Comité sont satisfaits de la nouvelle présentation du site départemental. Il a évolué, s'est modernisé. Il faudra cependant le faire vivre... La rubrique « Evénements » devra être complétée avec le programme de la randonnée départementale.

Le point sur les licences 2017-2018

A ce jour, l'Orne compte 863 licenciés (61 % de femmes et 39 % d'hommes)

Rappel des effectifs précédents :

- 2014-2015 : 899 licenciés
- 2015-2016 : 874
- 2016-2017 : 867

On observe une érosion de l'effectif chaque année. Selon Michel Dimpault, la Rando-Santé serait adaptée au public Ornais mais cette nouvelle activité (parcours de 5 km, peu ou pas de dénivelé, avec certificat médical) suppose l'encadrement d'un animateur qualifié.

Date et conception du Rand'Orne n°53

La mise sous pli et l'envoi du bulletin seront effectués mardi 26 juin à partir de 9 h à la Maison départementale des sports d'Alençon. Plusieurs membres du Comité départemental seront présents pour réaliser le travail. Le fichier « adresses licenciés » devra être mis à jour à partir du site de la Fédération pour l'édition des étiquettes.

L'Orne à pied

Les travaux d'évaluation des itinéraires du topoguide « L'Orne à pied » sont en cours de réalisation. A ce jour, 7 parcours sur 47 (n° 20 à 25 et n°43) représente un reste à faire de 15% de l'ensemble des PR de l'Orne. L'échéance est fixée à décembre 2018.

Les relations avec le Parc Naturel Régional du Perche

Suite à la demande du Parc Naturel Régional du Perche, Jacques précise que le nombre restant de topoguides « Le Perche à pied » s'élève à 10 exemplaires. Il faudra contacter le comité de tourisme à Alençon et/ou le National à Paris pour savoir s'il leur reste du stock.

Le Parc veut présenter une offre globale pour les randonnées du Perche (Randonnées pédestres-équines, VTT, canoë-kayak...). Jacques et Philippe participent au Comité de pilotage du projet de développement de ces randonnées. En ce qui concerne le balisage des PR du Parc, Philippe indique qu'une formation au « balisage » est indispensable. 3 CDC sur 4 sont intéressées par la mise en place d'une action de formation. Lors de chaque session organisée par le CDRP61, 20 personnes maximum pourront être formées. Le Parc nous demande si nous disposons de l'agrément « organisme de formation ». La réponse est oui. Nous pouvons disposer de celui du National. Coût 100 € par stage et mise en œuvre très lourde. Enfin, le Parc nous demande de passer une convention de cession de droits (à titre gracieux) afin de publier les itinéraires fédéraux dans sa base de données.

Règlementation européenne sur la protection des données personnelles (RGPD) : Les associations sportives sont concernées. La mise en application est effective depuis le 25 mai 2018. La Fédération de Randonnée transmettra ses orientations courant juin.

Intervention de Michel Dimpault, Président du Comité Normand de Randonnée

Le Comité Normandie compte 5 départements et 9500 adhérents. La moyenne nationale étant de 10 000 adhérents, l'objectif de la commission Pratiques-Adhésions du Comité Normandie est donc d'augmenter son nombre de licenciés. La commission Sentiers-Itinéraires fonctionne bien. L'activité « Longe-Côte Marche Aquatique Côtière » devient « Longe-Côte Marche Aquatique » ce qui signifie que l'activité pourra se dérouler dans d'autres sites que le bord de mer (lacs, rivières...). Seul le Comité du Calvados organise la Rando-Challenge.

Michel Dimpault évoque ensuite le réaménagement du GR223 sur le littoral (hébergements...) qui intéresse plus particulièrement les comités de tourisme. Une subvention de 20 000 € sera répartie entre les départements concernés. Des produits seront proposés à la vente par la Fédération tels que « GR

@ccess ». Il s'agit d'une banque de données accessible à partir d'un abonnement qui permet de préparer une randonnée itinérante : parcours, étapes et hébergements.

Problème évoqué par la Commission Sentiers-Itinéraires et le CDRP61

Le comité de l'Orne manifeste son mécontentement auprès du Président de la région concernant les directives fédérales qui alourdissent les démarches administratives. De même, les multiples demandes entraînent une surcharge de travail et remettent en cause la notion même de bénévolat.

Fin de la réunion à 18 h 30.